



PLAN DE COMPOSITION D'ENSEMBLE

REÇU
 LE 29 AOÛT 2019
 MAIRIE DE NIVILLAC

NATURE DES MODIFICATIONS

DATE	NATURE DES MODIFICATIONS
19.08.2019	Suppression du sens de feux autorisés sur le lot 4 suite au courrier de la mairie du 22.07.2019

Cadastre : Section YV Parcelles n°1 60-161-220-221-222

Développement durable
 Environnement, logement, VMO
 Droit de l'urbanisme
 Géomatique et topographie
 Imago Sekoya

Parc d'activités de Landreau
 8 rue de la Vallée
 56000 NIVILLAC
 Tél. 02 97 22 23 00
 Fax 02 97 22 23 01
 Email : info@imago-sekoya.com
 www.imago-sekoya.com

Echelle : 1/500
 Pièce établie le : 21.06.2019
 Référence dossier : 190147
 Réf. lots : 160425411-1604

NOTA: La détermination des limites et les superficies sont données à titre indicatif. Elles ne servent qu'à titre de repère.

LEGENDE

- Application cadastrale
- Alignement de recul
- Périmètre du lotissement
- Contour de lot
- Accès des véhicules aux lots interdits
- Emplacement de stationnement commun
- Espace vert commun organisé
- Cheminement piéton
- Voie de circulation
- Trottoir
- Aire de présentation des constructions
- Zone d'implantation des constructions
 - Zone à hauteur égale ou inférieure à 12m au point le plus haut
 - Zone d'implantation des constructions dont la hauteur maximale est inférieure à 3,50m à l'aplomb de la limite séparative
- 3 places de stationnement non dotées à réaliser par acquiescement (emplacement collectif)
- 3 places de stationnement non dotées à réaliser par acquiescement (emplacement individuel)
- Sens de feux autorisés
- Courbe de niveau du terrain naturel avant travaux (investissement rattaché au système NCF-IGN69)
- Aire existante à maintenir ou compléter
- Fruiter d'ornement à planter
- Arbre de haute tige à planter (position de principe)
- Haie existante à compléter par des essences localisées
- Massif arborescent
- Massif de vivaces

